

CONSEIL DE L'ÉCOLE DE RECHERCHE

Mercredi 19 mars 2025 à 12 h 30

Visioconférence

Présents : Arnaud DERECCI, Dina WAKED, Jérôme PELISSE, Marion FONTAINE, Pierre-Philippe COMBES, Vincent FORRAY, Anne REVILLARD, Anne-Solenne DE ROUX, Audrey BANEYX, Carlo BARONE, Caterina FROIO, Christine MUSSELIN, Emeric HENRY, Emiliano GROSSMAN, Florence FAUCHER, Laurence LOUER, Lucien THABOUREY, Philippe BEZES, Romain LACHAT, Sophie DUBUISSON-QUELLIER, Thierry BALZACQ.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 6 novembre 2024	2
2 – Evolution au sein de l'équipe et arrivée de Victoria LE BERDER, responsable pédagogique	2
3 – Financement des D4	3
4 – Premier jury d'admission en doctorat 2025	5
5 – Santé mentale des doctorants et lutte contre les VSS	8
6 – Cadrage des CD fléchés et retour sur les différents appels en cours	9
7 – Politique d'exonération des frais de scolarité en doctorat	12
8 – Points Elu.e.s doctorant.e.s et du personnel	13
9 – Questions et points divers	15

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 6 novembre 2024

Dina WAKED : Bonjour à tous, Merci d'être présents. Arnaud va partager quelques slides avec l'ordre du jour. Commençons par le premier point : l'approbation du procès-verbal de la réunion COMEX du 6 novembre. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ? Je n'ai rien reçu. Des abstentions ? Des votes contre ? Non ? Le procès-verbal est donc adopté.

2 – Évolution au sein de l'équipe et arrivée de Victoria LE BERDER, responsable pédagogique

Dina WAKED : Premier point à l'ordre du jour aujourd'hui : un petit récapitulatif des évolutions dans l'équipe. Victoria Le Berder nous a rejoints en tant que responsable pédagogique – vous l'avez peut-être déjà aperçue de loin – et nous sommes ravis de l'accueillir.

Guillaume Chausseron a également intégré l'équipe pour les sciences politiques. Il remplace Clara, avec qui certains d'entre vous étaient peut-être en contact, et qui est partie en CDI ailleurs.

Je voulais vous soumettre une proposition : nous avons trois CED dans l'année, et il me semblerait pertinent d'organiser le dernier en présentiel, si cela vous convient. Ce serait l'occasion de se retrouver, d'échanger de manière plus conviviale. Évidemment, pour celles et ceux qui ne pourraient pas se déplacer, on pourrait maintenir un format hybride. Mais si une majorité d'entre nous peut être présente, cela apporterait une belle dynamique au Conseil.

Jérôme PÉLISSE : Tu peux rappeler la date peut-être, Dina ?

Dina WAKED : Le 4 juin.

3 – Financement des D4

Dina WAKED : Je vais enchaîner avec le point 4 de l'ordre du jour, concernant le financement des D4. Comme vous le savez, ce sujet est étroitement lié à celui des contrats doctoraux. Les DED ont déjà été informés, mais pour que tout le monde dispose du même niveau d'information : à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu la confirmation du budget de la part de la direction générale. Le Secrétaire général doit encore nous communiquer les arbitrages. Cette incertitude complique fortement la situation, en particulier pour les D4. Lors du dernier CED, nous avons bien avancé avec les DED sur une proposition de financement. Des échanges ont eu lieu avec Christine, Anne-Solenne et Alban, mais nous n'avons à ce stade aucune garantie quant à la faisabilité de cette proposition. Tout dépend du nombre de contrats doctoraux disponibles cette année, un élément qui reste inconnu.

Avec les DED, nous avons adressé une demande de clarification au Secrétaire général. Sa réponse a été qu'ils n'avaient eux-mêmes pas encore de visibilité, en raison de l'absence de validation du budget de l'État. Dans ces conditions, aucun engagement ne peut être pris, ni sur les contrats doctoraux, ni sur les financements FNSP. C'est une situation inédite pour l'École doctorale : pour la première fois, le COMEX d'admission s'est tenu sans que nous connaissions le nombre de contrats disponibles.

On nous assure que la situation devrait se clarifier prochainement, mais l'incertitude reste réelle. Je ne sais pas si Anne-Solenne ou Christine souhaitent compléter.

Anne-Solenne DE ROUX : Christine, je ne suis pas sûre qu'on ait grand-chose à dire de plus sur le financement des contrats doctoraux. Dina, tu as rappelé ce qui se passait en ce moment, c'est-à-dire qu'effectivement, tant que le ministère de l'Enseignement supérieur ne confirme pas le nombre de contrats doctoraux qui seront accordés à Sciences Po cette année, c'est difficile de se prononcer de manière définitive sur le nombre de contrats FNSP. Ce sont les effets de la dissolution et du fait qu'il n'y ait pas eu de budget pendant très longtemps. Donc, tout ça a pris du retard. Et en parallèle, il y a l'élaboration d'un budget pluriannuel qui est revu à l'occasion de l'arrivée du directeur et des financements qui ont varié aussi ces derniers mois. Je ne veux pas parler pour le Secrétaire général, je

confirme juste ce que tu disais en disant qu'il n'y avait aucune mauvaise volonté, mais plutôt une absence d'information qui ne permettait pas aux dates habituelles de donner des éléments de réponse qui, d'habitude, sont fournis à l'École de la recherche pour pouvoir poursuivre son activité, et que la préoccupation est partagée.

Dina WAKED : Merci, Anne Solenne.

Christine MUSSELIN : Je ne peux pas en dire plus, nous en sommes tous là.

Pierre-Philippe COMBES : Je veux juste dire quand même des choses concrètes, c'est que nous là, ne sachant pas le nombre, on voulait faire trois propositions à des gens qui sont en fait sur le marché américain avec des gens qui ont des admissions à Princeton, à Northwestern, à NYU, etc., et le résultat de ça, c'est qu'on ne va pas pouvoir les faire. Enfin, on les a faites à minima pour ne pas prendre trop de risques et ne pas se retrouver avec plus de contrats doctoraux pour nos propres étudiants de master en juin, mais donc voilà, on va perdre des étudiants qui auraient peut-être pu venir chez nous. Donc, je ne sais pas s'il y avait un moyen de prioriser quand même les choses et les degrés d'urgence. Peut-être en fonction aussi des montants concernés, mais c'est quand même un impact direct. Ce n'est pas simplement que nous, par confort, on préfère avoir les montants maintenant plutôt que dans deux mois, mais là, il y a un doctorant en particulier qu'on va perdre parce qu'on ne peut pas s'engager sur ça maintenant. C'est un peu dommage.

Jérôme PELISSE : Je peux juste poser une question, parce que j'ai l'impression que le budget à Paris 1 est arrivé. Il y a eu beaucoup d'échos. Alors, peut-être que j'ai mal compris ce qui s'était passé, mais il y a des collègues qui sont très inquiets et qui décrivent surtout un budget qui est arrivé à Paris 1 et qui est très, très mauvais. Du coup, je suis un peu étonné qu'il y ait des décalages aussi importants dans le temps entre les établissements. Mais bon, c'est peut-être comme ça tous les ans. En tout cas, voilà.

Dina WAKED : Nous espérons d'avoir une réponse d'ici fin mars sur le budget. Je comprends l'argument selon lequel il est difficile de projeter des contrats FNSP sans connaître le nombre de contrats CD-MESR. Mais cette absence totale de visibilité reste malgré tout assez préoccupante. Cela dit, il faut rester patients — je crois que, pour l'instant, nous n'avons pas vraiment d'autre choix.

Lucien THABOUREY : Dites-moi si vous ne m'entendez pas. Bonjour. J'excuse aussi l'absence de mes camarades qui étaient prévus à cause des soucis de santé et d'enseignement qui ne pourront pas être là aujourd'hui. Ils m'ont fait remonter leurs points. C'est juste une question. Et aussi, je partage tout à fait cette inquiétude. Et c'était pour redire à nouveau la disponibilité des doctorantes et des doctorants pour ces discussions, sachant qu'elles risquent d'avancer avant le CED de juin. Voilà. Et notamment s'il y a des points, ce n'est peut-être pas clair en fait à ce stade, mais comment s'articule le choix entre le nombre de contrats doctoraux. Nous, on a toujours été pour leur maintien à minima. Et la question de la D4. Donc, on est à nouveau tout à fait disponible pour participer à ces discussions.

Dina WAKED : Merci Lucien. La stratégie reste inchangée, comme nous l'avions partagé lors de nos précédents échanges. Nous avons un nombre minimal de contrats que nous devons garantir.

Les augmentations précédemment accordées ne sont plus d'actualité. Désormais, la question porte sur l'éventualité d'un budget pouvant financer des D4. Mais à ce jour, tout cela reste hypothétique : aucun montant concret ne nous a été communiqué.

Deux éléments sont toutefois clairs, et je les avais déjà partagés avec les élus lors de notre dernière réunion :

Les éventuels financements ne concerneront pas les D4 actuellement en cours à Sciences Po, mais uniquement les futurs doctorants. Autrement dit, quel que soit le budget obtenu, il servira à financer des contrats démarrant en D1 à partir de septembre 2026.

Il ne sera pas possible de financer tous les doctorants. Même avec une estimation optimiste, les

moyens ne permettront pas une couverture totale, même partielle (par exemple pour six mois). Avec les DED, nous avons donc retenu une option : définir des critères pour attribuer des financements sur 12 mois, mais uniquement à une partie des doctorants. Nous espérons bien sûr que ce « petit nombre » couvrira un maximum de personnes, mais à ce stade, sans chiffres, il est impossible d'en dire davantage.

Lucien THABOUREY : Oui, en tout cas, on se réjouit que les discussions avancent. Après, notre position est connue, on en a reparlé récemment, et vous la connaissez. C'est aussi notre rôle de savoir mettre en avant les risques qui se posent dans ces questions des critères. Donc, on est disponibles, évidemment, pour en discuter, en étant très attentives, attentifs, à ne pas reproduire ce qui s'est passé, par exemple, pour les contrats Covid, où ça peut avoir des dimensions interpersonnelles très importantes. Aussi, la question ; parce que là c'est défini au niveau des départements ; mais ensuite, comment ça se ventile au niveau des laboratoires ? Et ça change aussi, de notre côté, le cadrage de la D4 avec la question de la sélectivité, de la compétence, etc. Quelque chose pour lequel on est très méfiantes et méfiants, parce qu'en fait, les critères d'avancement d'une thèse varient entre disciplines. De la même façon qu'on ne recrute pas pareil des thèses des doctorantes et des doctorants en sociologie, en sciences politiques, qu'en économie. On est aussi sensible à ça aussi, aux différences entre disciplines, et à ne pas créer des critères de compétition qui avantageraient certaines disciplines où les avancées sont plus matérialisables et les rythmes différents par rapport à d'autres. Voilà, donc, c'est notre vigilance.

Dina WAKED : Je pense que c'est exactement ce que nous ferons à l'étape suivante : rediscuter tous ensemble. Mais avant d'engager toute discussion, il faut d'abord savoir si un budget est disponible pour financer les D4. S'il n'y a aucun budget, il ne sert à rien de définir des critères dès maintenant. En revanche, si un financement est accordé, alors nous devons nous réunir – DED, élus, directeurs de département, des centres – pour relancer les discussions et avancer rapidement. En relisant le procès-verbal de la dernière CED, je me suis engagé à ce que ce sujet soit réglé, d'une manière ou d'une autre, d'ici fin mai, car le plan pluriannuel doit être finalisé à cette date. Pour le CED de juin, nous devons donc savoir s'il y a un budget, et si oui, son montant, afin de pouvoir poursuivre les discussions. Cela fait près de deux ans que le financement des D4 est en débat, et pour le bien de tous, il serait temps de clore cette question avec des décisions claires pour avancer. Je ne sais pas s'il y a d'autres points ou commentaires, sinon nous pouvons passer au point 3, l'admission, Arnaud.

4 – Premier jury d'admission en doctorat 2025

Dina WAKED : Le tableau concerne la première session d'admission en doctorat. Comme je l'ai mentionné au début de la réunion, le COMEX a eu lieu le 5 mars. À l'exception du droit, dont la session commence un peu plus tard, nous avons reçu 185 candidatures pour les quatre autres disciplines. Parmi elles, 46 ont été présentées au COMEX, avec 10 admissions en thèse et 36 admissions sous réserve de financement. Parmi ces réserves, certains financements sont issus du programme TIERED, qui a permis de financer un contrat doctoral en droit et un autre en sociologie. Deux contrats Paris-Cité ont également été attribués cette année pour des doctorants admis lors de cette session. Vincent, as-tu des chiffres à ajouter concernant le droit ?

Vincent FORRAY : Oui. Merci, Dina. Bonjour tout le monde. On a les chiffres, puisque la deadline pour la candidature était fixée au 12 mars. Donc, on a 122 candidatures. Donc, on commence le travail du comité, là, depuis quelques jours, avec une première phase de sélection la semaine prochaine et puis les auditions dans trois semaines.

Dina WAKED : Parfait.

Et je ne sais pas si vous avez des questions, Emeric ?

Emeric HENRY : C'est juste pour rapidement comprendre les allocations à travers discipline, pourquoi zéro pour l'histoire et pourquoi quatre pour la socio, par exemple ? Juste expliquer un petit peu comment ces allocations ont été faites.

Dina WAKED : Oui, à ce stade, les allocations restent incertaines. Comme souvent, certaines disciplines ne choisissent pas d'attribuer beaucoup de contrats doctoraux dès le COMEX de mars. Pour la sociologie, je laisse peut-être Jérôme vous en dire plus, mais les financements proviennent principalement du programme TIERED et de Paris-Cité. Ce sont les quatre financements dont nous disposons actuellement.

Emeric HENRY : Donc l'histoire, c'est un choix ?

Marion FONTAINE : Oui, c'est en effet un choix. C'est-à-dire que... Sur les cinq candidats qu'on a admis sous réserve de financement, deux, donc, sont en train de chercher pour obtenir des financements, l'un avec l'Université de Genève et l'autre avec une fondation étatsunienne. Et les trois autres, donc, ont été reportés pour l'examen, pour concourir à un contrat doctoral en juin. Donc, c'est un choix si on n'a pas attribué de contrat doctoral à cette session. Parce qu'en général, en histoire, les candidats sont plutôt en deuxième session. Donc, c'est pour ça qu'on a voulu se préserver le maximum de possibilités de choix.

Dina WAKED : Jérôme, Thierry, souhaitez-vous parler des quatre admis déjà ?
Et Pierre-Philippe, peux-tu nous informer sur les deux économistes ?

Thierry BALZACQ : Oui, moi, je peux dire juste quelque chose. C'est que nous, on avait, par rapport à la précaution, l'incertitude dont Dina vient encore de rappeler les termes, on en avait discuté et on avait finalement retenu une jeune doctorante qui, malheureusement, a décidé d'aller ailleurs. Donc, finalement, c'est pour ça aussi que ça apparaît zéro. Donc, en réalité, on avait attribué un CD malgré l'incertitude parce que c'était un recrutement qui nous paraissait vraiment essentiel. Bon, voilà. Les quatre qui apparaissent maintenant parmi les 18, les quatre qui sont admis en tête, sont de jeunes collègues qui ont des financements extérieurs. Il y en a deux qui relèvent d'un financement européen qui avait été obtenu par notre collègue Christian Lequesne sur le populisme et la politique étrangère. Les deux autres, l'une, c'est une jeune collègue qui est en cotutelle, qui sera en cotutelle puisque ça, ça va être examiné après. Il fallait d'abord qu'elle soit admise à Sciences Po, qui est à Genève, à l'Université de Genève, et qui dispose d'un financement qui est assez conséquent. Le dernier, qui est en théorie politique, c'est un financement ENS. Donc, les quatre que nous avons sont des financements externes, d'où les chiffres qui apparaissent. Par conséquent, les autres, la plupart des autres en tout cas, on en a retenu dix qui seraient en fait reversés dans le pot de discussion. On sera dans une meilleure position, j'espère, pour voir combien d'allocations on peut attribuer. Et donc, toutes ces personnes ont été reportées à la session de juin. Voilà.

Jérôme PELISSE : Pour la sociologie, en un mot, à priori, nous, on n'attribue pas de contrats doctoraux de Sciences Po blancs à la première session. On réserve l'examen de tout le monde à la seconde session. Par contre, on a des gens qui viennent avec des financements extérieurs. Alors, extérieur-intérieur, c'est là où ça devient compliqué, c'est qu'on peut avoir des contrats Sciences Po fléchés. Donc, en fait, il y a les TIERED, mais ils ne sont pas comptés dans les quatre là, puisque c'est un processus. Donc, les quatre ici, c'est trois financements ERC. Donc, deux avec Zachary Van Winkle et un avec Bastien Bethauser, où les financements sont obtenus. Il y a eu toute une procédure en amont pour les sélectionner. Et ensuite, ils sont passés par le comité de thèse de sociologie. Et la quatrième personne. Là aussi, le financement est obtenu via un financement de la Chaire Sécurisation des Parcours Professionnels, où l'attestation était déjà là. Donc, il n'y a pas de raison de surseoir. Et du coup, le doctorant est admis et l'inscription aura lieu en septembre. Et tous les autres sont soit sous réserve de financement, soit reportés à la session de juin.

Dina WAKED : Quant aux deux contrats Paris-Cité, pour les doubles cultures, ils ont été admis, mais

de manière rétroactive lors de la séance précédente.

Jérôme PELISSE : En fait, ils ont commencé leur thèse au 15 mars, mais on les inscrit. En fait, au 15 mars, ils sont déjà en première année depuis le mois d'octobre.

Dina WAKED : Ils n'ont pas été pris en compte sur ce sujet.

Jérôme PELISSE : Et ils ont été acceptés, présentés cette semaine dans les labos.

Dina WAKED : Avant de céder la parole à Pierre-Philippe, une bonne nouvelle : les contrats doubles cultures seront renouvelés pour l'année prochaine.

Pierre-Philippe COMBES : Oui, mais donc moi, je l'ai un peu dit tout à l'heure. Donc nous, effectivement, en économie, on attribue les contrats de doctorants de Sciences Po à cette période-là, parce qu'on est en fait, le recrutement sur les PhD américains se fait, en fait, les annonces se font début mars avec des deadlines qui sont en gros à mi-avril. Et donc, c'est là qu'on a des candidats qui ont souvent fait des pré-docs après leur master, qui sont sur ce marché nord-américain. Et c'est là qu'on essaie d'en récupérer quelques-uns. Et comme je disais, en fait, on souhaitait faire trois offres. Et donc, c'est là que par précaution, on n'en a fait que deux. Et c'est pour ça aussi que vous voyez qu'on a quand même une grosse liste d'attente, de sept personnes, parce qu'encore une fois, ce sont quand même des candidats qui ont de très, très gros dossiers. Donc, en général, il y a quand même pas mal de mouvements. À ce stade, parmi les deux, il y a quand même une personne qui a accepté, qui est en fait quelqu'un qui est notre ancien major du master d'il y a trois ans, qui a fait après deux ans de pré-doc. Et là, qui est revenu chez nous, on lui a fait une offre et il a accepté. Et l'autre personne à qui on a fait une proposition n'a pas encore accepté, parce qu'en plus, maintenant, les universités américaines, je ne sais pas si ça va durer, mais elles font des fly-out, c'est-à-dire que les gens qu'elles admettent en PhD, elles les invitent à venir passer un jour sur le campus, voir comment ça se passe, etc. Donc, la deuxième personne, elle fait une semaine de fly-out à Princeton, notamment, qui serait son premier choix dans dix jours. Elle nous a demandé de reporter un peu sa décision. Donc, on attend ça. Et donc, si elle refuse, on a donc ces sept personnes derrière. Mais c'est là que, voilà, en leur faisant des offres début avril, ça commence à être très tard. Il y en a qui vont avoir accepté des choses aux États-Unis avant et qu'on risque de perdre. Et il y a quand même aussi quatre autres personnes qu'on a, qui étaient un peu en dessous, et de toute façon, ça ne servait à rien de faire une liste d'attente de onze à ce niveau-là, qu'on va considérer dans notre pool du mois de juin. Et d'ailleurs, parmi les sept, si jamais il y en a à qui on ne peut pas donner d'allocation et qui ne sont pas partis ailleurs entre-temps, on les considérera aussi en juillet. Voilà. Du côté de l'économie.

Dina WAKED : Merci beaucoup. Pour résumer et répondre aussi à Emeric : parmi tous les admis cette année, seuls trois contrats FNSP ont été attribués, un en science politique et deux en économie. Tous les autres doctorants admis bénéficient de financements externes, comme l'ERC, des financements européens ou autres. Très bien. Peut-on maintenant passer au master et aux admissions au master ?

Arnaud DEREGGI : Je vais vous faire un rapide compte-rendu. Tout d'abord, sur les questions PIM et Collèges universitaire, nous avons une très forte attractivité. C'est une très bonne nouvelle. Après le jury 2 sur 5 de la PIM, nous avons admis 51 % de la cohorte de l'année dernière. Nous partons donc sur des bases très élevées. Nous allons être attentifs pour la suite de la campagne. Demain aura lieu le troisième jury PIM, qui sera assez restreint pour toutes les écoles. Nous nous attendons à ce que les deux derniers jurys, 4 et 5, soient beaucoup plus importants et décisifs. Au niveau du Collège universitaire, nous sommes aussi sur des bases extrêmement élevées puisque nous en sommes aujourd'hui à un total de 89 élèves qui ont manifesté leur souhait de nous rejoindre dans l'une des quatre disciplines, soit plus de 29 % par rapport à l'année dernière. L'année dernière, on était plutôt aux alentours de 70. Nous sommes au-delà de la cible qui nous a été assignée cette année. Il faudra veiller à ce qu'on puisse ouvrir l'ensemble de nos dispositifs pédagogiques à l'ensemble de nos élèves. Je vous partage également rapidement quelques chiffres sur la PFM. Nous sommes sur la tendance de

l'année dernière (un peu en-deçà). Nous avons 72 admis directs. 33 cas de jury ont été déclarés admissibles, pour un total de 105 personnes qui vont être entendues dans le cadre des entretiens par nos directeurs des études ainsi que les responsables scientifiques en sciences politiques dans le cadre de la procédure. C'est un peu plus que l'année dernière. On peut dire globalement que l'on est dans les temps par rapport à l'année dernière. Tout dépendra du taux de sélection post-entretien. Donc, pas d'alerte et une attractivité qui est confirmée par notre école en termes d'admission master.

Dina WAKED : Parfait. Avez-vous des questions ? Nous avons déjà abordé le financement de la quatrième année. Passons au point suivant, qui concerne la santé mentale des doctorants.

5 – Santé mentale des doctorants et lutte contre les VSS

Dina WAKED : Comme nous l'avons évoqué lors du dernier CED, nous avons beaucoup travaillé avec les pôles santé, les élus, les DED et la Direction de l'engagement pour finaliser une note récapitulative des dispositifs disponibles selon les publics concernés. Les pôles santé nous ont confirmé que tous les doctorants ont droit à quatre séances de thérapie au sein de leurs structures. C'est un point important à souligner, car c'était une priorité pour nous que cette prise en charge soit assurée par les pôles santé. Nous avons également veillé à intégrer cette information dans le *handbook*, afin qu'elle soit facilement accessible, avec les détails des dispositifs selon le statut des doctorants. La possibilité de bénéficier d'une thérapie brève est donc offerte à tous. Il est essentiel de rappeler cela ici pour que ce soit bien clair pour tout le monde. Nous savons que cela ne répond pas entièrement à la demande d'avoir plus de séances disponibles, mais ces quatre séances représentent déjà un progrès important par rapport à ce qui existait auparavant.

Arnaud DEREGGI : L'idée, c'est qu'on a essayé de répertorier les dispositifs existants par statut de doctorant : ceux qui ont un contrat chez nous, à l'extérieur, et ceux qui n'ont pas de contrat avec le filet de sécurité du centre de santé. Une note a été rédigée par le pôle académique de la DRH à destination des doctorants contractuels pour leur présenter l'ensemble des dispositifs qui sont accessibles au titre de salariés. Les dispositifs les plus variés concernent les personnes qui sont sous contrat extérieur, puisque tout dépend des dispositifs de santé au travail qui sont prévus par le financeur extérieur. Donc là, il n'est pas possible de répertorier l'ensemble des dispositifs disponibles. Je crois que Lucien souhaite intervenir.

Lucien THABOUREY : OK. Oui, merci. Nous, on se félicite que ça avance et que ça avance bien et qu'on puisse avoir des relations avec différents interlocuteurs et interlocutrices de Sciences Po. Ce qui nous semble, c'est que c'est le même enjeu que pour les VSS, c'est qu'il y a des dispositifs qui existent, qui se développent, et ce n'est pas pour ça qu'ils sont utilisés. C'est ce qui apparaît bien dans les enquêtes que nous, on fait. Et donc, ça nous paraît très bien de l'avoir dans le *handbook*. Peut-être que ça peut être bien aussi de passer par des interlocuteurs plus proches des doctorants, comme les laboratoires, avoir des affiches dans les laboratoires. Parce que je crois qu'à la réunion de préparation du CED, vous parliez des documents qui existaient. En fait, nous-mêmes, en tant qu'élus, on ignorait un peu l'existence. Et donc, les doctorants, encore pire, entre guillemets, et souvent, comme il n'y a pas une lecture des mails qui est systématique, avoir une affiche quelque part ou avec l'assertif de ça. Et puis, nous aussi, par exemple, dans un laboratoire où je suis, on avait invité le pôle santé à parler, et tout le monde a découvert qu'on avait le droit aux services de santé des doctorantes et des doctorants. Donc, ça nous paraît particulièrement important. Ensuite, là-dessus, je peux peut-être me permettre de partager dans le chat le rapport qu'on avait fait circuler, dans le cadre de la quatrième année, pour insister aussi sur la précarité, qui, pour nous, est importante dans le cadrage de la quatrième année, mais aussi sur les enjeux de santé. On a pu faire une enquête auprès de la population. On avait vu que 22 % des doctorants vivaient sous le SMIC, 12 % sous le seuil de pauvreté, et qu'un quart des doctorants et doctorantes qui répondaient, donc sur plus d'une centaine de réponses, prenaient des médicaments. Voilà, c'est pour souligner aussi le problème et dire que c'est très important d'avancer, et aussi souligner, comme ça a été mis dans le rapport qu'Arnaud vous a envoyé, et on vous remercie, qu'on propose, nous, d'avoir, en plus d'une réunion à la rentrée, on présenterait le pôle santé aux

interlocuteurs, d'avoir une personne qui soit dédiée aux doctorantes et aux doctorants qu'on pourrait rencontrer. Aussi, toujours cette idée d'identifier vraiment les interlocuteurs. Un peu comme une sorte de médecine au travail qui, déjà, n'est pas forcément systématisée. Il y a encore des personnes qui passent entre les mailles du filet. Donc, avoir, voilà, systématise et de savoir les dispositifs.

Dina WAKED : Je trouve que c'est une très bonne idée pour les affiches. Ce sera facile à fournir et à diffuser dans tous les laboratoires. Concernant la disponibilité d'une personne dédiée pour répondre à toutes les questions, que ce soit sur VSS ou sur la santé mentale, je pense que ce n'est pas possible au sein de l'équipe de l'École de la recherche. C'est justement pour cela que nous avons travaillé avec les pôles santé, où du personnel est disponible pour répondre précisément à ces questions. Si le dispositif ne fonctionne pas bien, nous pourrions en reparler ensemble pour envisager des améliorations. Mais en principe, il a été confirmé que les doctorants sont les bienvenus et peuvent toujours rencontrer les infirmiers et psychologues pour discuter. Espérons que le système fonctionne comme prévu. Pour le point VSS, nous pourrions en reparler un peu plus tard. Le prochain point porte sur le cadrage des contrats doctoraux fléchés.

6 – Cadrage des CD fléchés et retour sur les différents appels en cours

Dina WAKED : Je fais un point rapide sur les appels en cours. Au sein du COMEX de l'École de la recherche, nous avons longuement discuté pour définir quelques critères et règles concernant les demandes des financeurs souhaitant soutenir un contrat doctoral. Nous avons établi une procédure claire : les candidat·es intéressé·es par un financement fléché doivent postuler via une double candidature. D'une part, comme pour tout contrat doctoral classique sur le site de Sciences Po, et d'autre part, via un formulaire Google dédié à ce financement spécifique. Ils doivent fournir un CV, une lettre de motivation, un projet scientifique, des recommandations académiques et des travaux de recherche. Ensuite, le COMEX établit une liste de candidat·es admissibles, comme une liste d'admis sous réserve de financement. Cette short-list est transmise à l'organisme financeur, qui peut choisir parmi ces candidat·es celui ou celle qu'il souhaite financer et notifie les lauréats. Nous avons déjà mis en place cette procédure pour les programmes doubles cultures, TIERED et du LIEPP. L'objectif est de généraliser ce cadre, quel que soit l'organisme financeur, afin d'assurer une cohérence et une uniformité dans le processus, tout en maintenant l'autorité du COMEX pour décider de l'admissibilité des candidat·es. Le choix final parmi les admissibles revient ensuite au financeur. Nous souhaitons savoir si cette procédure vous semble pertinente pour l'avenir et si nous pouvons l'adopter comme procédure standard pour tous les contrats doctoraux financés par des tiers.

Jérôme PELISSE : Oui en fait excuse-moi parce que tu avais envoyé ces documents avant, mais là, par exemple, comme pour la sociologie, on demande une lettre d'un directeur de thèse actuellement, et une lettre d'un laboratoire, on va en discuter pour aménager ces choses-là, mais il y a sans doute une des deux lettres qui va rester. Or, là, il n'y en a aucune des deux. Du coup, je me demandais comment cela s'articule avec les pratiques, par exemple, en sociologie.

Dina WAKED : Le candidat doit postuler via le site d'admission. Pour la sociologie, il doit respecter toutes les règles spécifiques à cette discipline, donc cela ne change rien. La seule différence est que le formulaire Google dédié sera intégré à la candidature sur le site, sans téléchargement séparé. Pour l'économie ou le droit, ce sont les règles propres à ces disciplines qui s'appliqueront.

Emiliano GROSSMAN : Oui, une question. Je trouve ça très bien qu'on imagine une procédure, mais comment est-ce que ça s'articule avec un candidat doctorant qui arrive avec un financement fléché pour lui ? Est-ce qu'il ne rentre pas dans cette procédure ou c'est une différente procédure ou comment ça marche ?

Dina WAKED : Non, il s'agit d'une procédure différente. Celle-ci vise uniquement à encadrer les

financeurs qui nous proposent des fonds pour financer des contrats doctoraux, mais souhaitent participer au choix des bénéficiaires. Le COMEX, en lien avec les disciplines, sélectionne d'abord les candidats admissibles, puis le financeur choisit parmi cette liste.

Emiliano GROSSMAN : Je comprends, mais c'est juste que du coup, c'est parce que finalement, le financeur extérieur, dans le cadre d'un contrat doctoral amené par le doctorant, il a déjà choisi. Donc, en fait, s'ils veulent vraiment choisir, ils auront intérêt à plutôt... Je ne vois pas très bien comment tu vas éviter que — Et dans ce cas-là, si l'on peut déjà penser à quelqu'un, que la personne se présente, regardez, j'ai un financement.

Dina WAKED : Parles-tu des cas où les candidats sont admis sous réserve de financement, puis cherchent des financements extérieurs, qui doivent ensuite être validés, c'est bien cela ?

Emiliano GROSSMAN : Oui, voilà, c'est ça. C'est une manière de contourner cette procédure-là, en fait.

Dina WAKED : Oui, je comprends, mais l'idée que les doctorants ou candidats trouvent eux-mêmes un financeur reste en discussion. Nous travaillons également à mieux encadrer les admissions sous réserve de financement, en définissant des règles claires qui seront publiées sur le site, afin que les candidats connaissent les critères à respecter, comme ceux des CIFRE ou COFRA, qui sont bien établis. Nous proposerons un cadre général que les candidats adapteront à leur situation. Je comprends le risque de contourner le processus, mais l'objectif est que les financeurs puissent officiellement attribuer des fonds à Sciences Po pour financer des contrats doctoraux, plutôt que de financer directement un doctorant. C'est généralement ainsi que cela fonctionne.

Pierre-Philippe COMBES : Là, si je peux me permettre juste là-dessus, la façon de le justifier un peu, c'est est-ce que le financement est donné à Sciences Po ou est-ce qu'il est donné à un candidat ? Quand il est donné à Sciences Po, nous, on fait notre ranking et après, eux, ils vont choisir parmi ceux qu'on a sélectionnés. Quand ils donnent à un candidat, effectivement, ils peuvent contourner l'autre chose, mais nous, on passe derrière, on peut très bien refuser le candidat. Mais là, du coup, tant pis pour eux, ils n'ont plus de candidats.

Dina WAKED : Oui, l'objectif est surtout de garantir que les candidats admis sous réserve de financement remplissent bien les critères disciplinaires et le niveau requis pour intégrer le programme. Une fois ce stade validé, lorsqu'ils obtiennent un financement, nous nous assurons simplement que celui-ci respecte le cadre légal, sans intervenir davantage.

Emeric HENRY : Non, moi, c'est juste pour dire qu'effectivement, c'est très important de cadrer cela. Et je trouve que c'est un bon équilibre, ça donne une barre qui est minimale et après, c'est le financeur qui peut choisir parmi ça. Ça me paraît très bien.

Florence FAUCHER : Merci pour tout ça. Je pense que ma question prolonge un peu ce qui a été déjà discuté, mais juste pour m'assurer, donc les financeurs peuvent choisir, donc le COMEX ne ferait pas un classement ? D'accord, très bien. Et ça ne répond pas à la question de savoir, la nature du financement, c'est-à-dire que dans le passé, certains financements ont été — on n'en connaît pas forcément tous les détails de la provenance, ça ne s'applique pas à ces cas-là ? Les doctorants potentiels qui trouvent des financements dans des fondations qu'on ne connaît pas forcément, ne rentrent pas dans ce cadre-là puisque, en général, c'est un financement qui leur est dédié ?

Dina WAKED : Oui.

Florence FAUCHER : Mais on a une procédure pour vérifier l'origine de ces financements de fondations qui peuvent ne pas être très connues ?

Dina WAKED : Nous n'avons pas encore de procédure formalisée, car il s'agit ici d'une demande de financement initiée par les doctorants eux-mêmes, et non d'un processus automatique. Les doctorants cherchent leur financement et présentent une proposition que je dois valider. Je suis tenu de respecter certaines règles, mais nous pouvons également être plus exigeants. Nous mettons en place un dispositif dans lequel financeurs et candidats signeront une Charte des dons, similaire à celle en vigueur à Sciences Po. Ce mécanisme vise à garantir que la liberté académique des doctorants soit pleinement respectée, sans influence sur leurs recherches. Il est crucial que cette liberté soit protégée et que le financement n'impacte en rien le contenu scientifique. Toutefois, ce n'est pas cette procédure spécifique dont il est question ici.

Florence FAUCHER : Merci.

Pierre-Phillipe COMBES : Il y a une petite subtilité encore, je suis désolé de réintervenir. Alors, on ne les classe pas, effectivement. On admet, on leur dit, vous prenez qui vous voulez, mais, nous, il s'avère que notre liste d'attente, elle est ordonnée à les classer. Donc, effectivement, je crois, finalement, de trancher là-dessus. Une possibilité, quand même, c'est de leur donner le classement sur la liste d'attente pour quand même leur donner de l'information. On leur dit, écoutez, vous prenez qui vous voulez, mais sachez quand même que, voilà, nous, en termes académiques, indépendamment du financement, on a quand même un classement qui est notre classement de liste d'attente. Voilà, ils s'en servent ou pas, mais est-ce qu'on leur communique ou pas ? On s'est demandé, il me semblait, moi, qu'on pourrait leur communiquer notre classement et après, ils en font ce qu'ils veulent.

Dina WAKED : Oui, nous pouvons communiquer la liste restreinte avec le classement, en précisant toutefois que nous ne pouvons pas obliger le financeur à choisir le premier candidat. Je pense que ce sera plus simple si ce classement est réalisé au sein d'une même discipline. Dans ce cas, un classement serait plus facile à établir, tandis que si cela concerne les cinq disciplines, cela risque d'être plus compliqué.

Anne.

Anne REVILLARD : Oui, merci beaucoup, Dina. Je voulais juste préciser que dans le cas des contrats doctoraux LIEPP, il me semble qu'on a convenu d'une procédure un peu différente où il y a quand même un arbitrage du conseil de labo du LIEPP sur les candidatures avant transmission au COMEX qui ensuite fait, bien sûr, les derniers arbitrages. Nous, en l'occurrence, ça nous arrange parce qu'on va sûrement être face à des arbitrages interdisciplinaires et inter thématiques, donc c'est très bien qu'il y ait une autre instance, mais je voulais juste préciser que, en tout cas dans le calendrier qu'on a calé, il y a d'abord un filtre, notamment thématique, au niveau du LIEPP.

Dina WAKED : Oui, je pense que le processus mis en place avec le LIEPP est le plus récent avant d'instaurer une procédure plus unifiée. Nous ne reviendrons donc pas en arrière.

Anne REVILLARD : D'accord, mais donc c'est cette nouvelle procédure-là qui s'appliquera pour les prochains contrats doctoraux ?

Dina WAKED : Exactement.

Anne REVILLARD : Ok, ça marche.

Dina WAKED : Cela n'empêche pas que vous restiez maîtres du choix final des candidats.

Anne REVILLARD : Oui, bien sûr, je comprends tout à fait. Ok.

Dina WAKED : S'il n'y a pas d'autres questions, passons au point suivant : l'exonération des doctorants.

7 – Politique d'exonération des frais de scolarité en doctorat

Dina WAKED : Nous avons entamé un travail avec le Secrétaire général, à la suite d'un échange avec le directeur, concernant l'exonération des frais de scolarité pour les doctorants, un sujet sur lequel nous restons très mobilisés malgré les incertitudes budgétaires actuelles. Aujourd'hui, peu de doctorants paient ces frais, mais cela soulève des questions quant aux profils concernés, aux statuts, et aux critères d'exonération, lesquels sont examinés par des commissions spécifiques. Le budget alloué à ce poste demeure limité. Nous avons discuté avec le directeur pour envisager une amélioration du processus et la possibilité d'une exonération généralisée. Bien qu'il ait d'abord été question d'une mise en œuvre rapide, les délais se sont allongés. J'espère qu'à la fin mars, lors de la réunion avec le Secrétaire général sur le budget, les contrats doctoraux et le financement de la quatrième année, nous pourrions aussi finaliser le dossier relatif à l'exonération, ce qui me permettra de vous faire un retour plus précis d'ici le CED de juin.

Florence et Lucien.

Florence FAUCHER : Non, non, non, c'est simplement que ça reconnaît quand je me tiens comme ça, ça pense que je pose une question.

Lucien THABOUREY : Oui, est content que le dossier avance. Ça nous semble en effet important. Donc, c'était simplement pour souligner ça et renvoyer le rapport qu'on a construit à partir, là aussi, d'un retour de la part des doctorants, ce qui est un sujet qui, en fait, ce sont des sommes assez faibles, mais ça compte. Parce que quand on arrive et qu'il faut payer une certaine somme, 400 euros, qu'on n'a pas eu son premier salaire, etc., ça compte. Nous, ce qu'on met en avant dans ce rapport, que j'envoie, c'est le problème de non-recours aussi, de communication qui n'est pas satisfaisante, où des personnes se rendent compte que la commission existe après qu'elle a fini son travail, où on reçoit un seul mail, où parfois c'est à nous de demander d'avoir une communication sur le sujet. Donc, c'est l'argument aussi de la triple charge administrative pour toutes les équipes administratives, et ça, on sait que c'est important, surtout à Sciences Po, où ce n'est pas forcément facile, en termes de charge de travail, pour les doctorants aussi et aussi pour les élus, parce qu'on est assez impliqués là-dedans, on fait le suivi des demandes, etc. Aussi la question des inégalités, donc l'exonération est automatique pour les personnes en contrat doctoral avec Sciences Po de la première à la troisième année. Et donc elle ne concerne pas tous les statuts qui sont moins privilégiés, donc les personnes en quatrième année, en chômage, des personnes qui sont en cotutelle, etc., à Sciences Po, donc ça fait payer, ou alors des personnes en CIFRE qui peuvent avoir un revenu égal ou différent, mais qui ont une expérience de la thèse différente. Le cadre aussi est flou, parce qu'il ne dit pas si les exonérations sont partielles ou sont totales. En fait, la commission se laisse la possibilité d'accorder les deux sans dire vraiment quels sont les critères retenus. Il y a le critère aussi de prendre en compte la situation N et N-1, sans préciser comment on articule ces deux dimensions. Nous, ce qu'on a noté, c'est qu'en 2022, quand le dispositif a été introduit, il n'y avait aucune exonération partielle, sauf qu'en 2024, il y a eu vingt exonérations partielles, sans que le profil des doctorants ait changé, donc une vraie dégradation de ce point de vue-là. Et sur cette vingtaine, ou un peu moins, d'exonérations partielles, en tout cas dans les réponses qu'on a eues, il y en a treize qui avaient un revenu N-1 qui était inférieur au seuil, ce qui est censé être le premier critère qu'on prend en compte. Donc là-dessus, ça ne nous paraît pas clair. Il y a aussi beaucoup de personnes qui sont dans de longs échanges de mails pour faire part de situations particulières, notamment des personnes qui vivent avec leur conjoint, où leur commission dit de faire parvenir les revenus du conjoint, y compris chez des personnes qui sont séparées, donc on leur a expliqué leur séparation, ça crée des situations de dépendance, nous on est très vigilants là-dessus, des personnes qui doivent aussi fournir la fiche de paie de leurs parents, quand bien même leurs parents ne leur versent plus d'argent depuis des années, et c'est pour ça qu'on rejoint l'idée que c'est des sommes assez faibles pour beaucoup de problèmes pour tout le monde.

Dina WAKED : J'ai essayé de comprendre pourquoi cette année certaines exonérations n'ont été que partielles, en lien avec les différents statuts, mais cela s'est avéré très complexe car les règles varient selon les dossiers présentés par les doctorants devant la commission et ne sont pas stabilisées. Pour le

bien de tous, et surtout des doctorants, il serait préférable d'instaurer une exonération totale. Nous attendons toujours l'arbitrage définitif, mais nous restons pleinement mobilisés pour défendre ce dossier lors des échanges avec le Secrétaire général afin d'envisager une mise en place dès la rentrée prochaine.

Lucien THABOUREY : Merci.

Dina WAKED : Si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques concernant ce sujet, nous pouvons désormais aborder le point relatif aux élus, doctorants et salariés.

8 – Points Elu.e.s doctorant.e.s et du personnel

Lucien THABOUREY : En fait, ça devait être Max qui ne peut pas être là. Je ne veux pas dire de bêtises, parce que c'est lui qui est le plus au fait des questions notamment des VSS, suite à la campagne d'affichage dont on avait parlé la dernière fois, avec une autre doctorante ils ont rencontré plusieurs services, ce qui ressort des échanges, ce sont la même chose, mais il aura peut-être des choses plus récentes à dire, c'est-à-dire que les dispositifs existants en effet ont changé ces dernières années, mais qui restent peu identifiés, c'est le même problème que pour les solutions psychologiques, donc peut-être qu'on en reparlera avec Maximilien ici au prochain conseil de l'école doctorale, on reste en tout cas disponible sur ce sujet pour en discuter.

Arnaud DERECCI : Pour compléter votre propos, Lucien, nous avons aussi rencontré la direction de l'engagement cette semaine pour discuter avec elle, et reboucler un peu sur vos discussions pour voir comment nous pouvons nous insérer dedans dans le dispositif, et apporter nos contributions. Nous avons noté quelques éléments : renforcer le handbook avec l'ensemble des dispositifs, permettre plus de visibilité de la cellule au sein des labos, travailler peut-être sur la Charte du doctorat. Je vous propose qu'on en reparle d'ici le CED de juin pour voir un peu comment on peut avancer, mais de ce que je vois, ce ne sont que des choses sur lesquelles on peut avancer assez concrètement et assez rapidement, donc c'est plutôt positif.

Dina WAKED : Y a-t-il d'autres points à aborder ? Parfait, nous pouvons passer aux questions diverses.

9 – Questions et points divers

• Mobilité doctorale à l'international en lien avec la Direction des Affaires Internationales (DAI)

Dina WAKED : Avec la DAI, nous travaillons à mieux identifier et améliorer les mobilités doctorales à l'international. Personnellement, je ne savais pas que beaucoup de ces bourses doctorales existaient, et je pense que beaucoup de chercheurs ne reçoivent pas forcément ces informations, comme Lucien l'a souligné. Ce que nous essayons de faire, c'est d'organiser une journée dédiée à la mobilité, prévue début octobre, où les différentes régions affiliées à la DAI présenteront les différents processus et dispositifs pour financer des recherches doctorales pouvant durer jusqu'à un an. Dans certains cas, les bourses peuvent atteindre 12 000 à 13 000 euros et sont liées à certaines universités internationales. Nous travaillons donc avec la DAI pour centraliser toutes ces informations en un seul endroit accessible, avec les différentes dates limites et possibilités dont les doctorants peuvent bénéficier. Nous espérons ainsi mettre cela en place d'ici octobre, pour prendre en compte le prochain cycle. Arnaud va maintenant vous parler un peu du Fonds de Soutien, puis je reprendrai avec d'autres points.

Lancement du Fonds de soutien à la recherche doctorale et du Fonds de soutien à la recherche en master

Arnaud DEREGGI : Oui, merci Dina. Je voulais repartir de la discussion que nous avons eue lors du précédent CED, lors de laquelle nous nous étions posé la question d'une réforme du fonds de soutien à la recherche doctorale dans le sens d'une augmentation des fonds quasi forfaitaires et d'une disparition ou du moins d'une grosse diminution des demandes sous forme d'appels exceptionnels. L'idée était de permettre aux doctorants d'avoir un peu plus de visibilité avec des montants fixes, tout en réduisant les délais de remboursement et de traitement administratif. Vu la situation budgétaire dégradée de l'institution, et après discussion avec les élus qui nous ont fait part de leur inquiétude par rapport à la disparition de l'appel exceptionnel qui permet de prendre en compte des situations particulières (terrain lointain par exemple), nous avons décidé de rester sur le format actuel, au moins pour cette année. Nous avons donc relancé à la fois le dispositif du quasi forfaitaire, de l'appel exceptionnel et du financement des séminaires doctoraux, sachant que la *deadline* est prévue pour fin mars. Nous restons sur un périmètre à peu près constant. Nous allons essayer d'optimiser la façon dont nous allons traiter les appels, parce que leur traitement est assez lourd, notamment au niveau de l'instruction des différentes demandes, et de la communication des réponses. Donc, nous allons essayer d'être un peu plus rapides tout simplement. J'ajoute également que nous avons lancé un appel spécifique pour le soutien de la recherche en master, pour les élèves qui ont besoin de dépenses particulières pour financer leurs travaux de mémoire. Je vais essayer de proposer aux doctorants un petit temps d'échange sur Zoom à l'approche de la *deadline*. Nous avons fait cela l'année dernière, cela avait plutôt bien marché.

Dina WAKED : Je souhaite partager avec vous une information importante qui, je l'espère, facilitera l'organisation des jurys de soutenance. Nous avons réussi à mobiliser certains membres de l'équipe pour prendre en charge la réservation des billets et des hôtels pour les membres des jurys, une tâche souvent complexe. Nous avons donc élaboré une note à transmettre aux membres lors de l'organisation des jurys dans vos départements. Cette note précise qu'ils disposent de deux options : soit ils réservent eux-mêmes leurs billets et hébergement, en suivant des consignes claires et peuvent ensuite demander un remboursement, soit ils préfèrent que Sciences Po s'en charge, via l'École de la recherche. Cette procédure a été mise en place afin d'éviter les nombreux problèmes rencontrés jusqu'à présent, notamment les retards et erreurs de remboursement. Nous vous invitons à nous faire part de vos retours sur ce nouveau dispositif afin de l'améliorer si nécessaire. Ce système est opérationnel dès à présent et s'appliquera à tous les jurys organisés ce semestre.

- **Lancement d'InDocSem**

Dina WAKED : Nous avons lancé les séminaires doctoraux interdisciplinaires, dont je vous avais parlé lors du dernier CED. Le principe est que les doctorants présentent leurs travaux, de manière similaire au fonctionnement des FacSem, en binômes. Nous avons déjà reçu plusieurs candidatures intéressantes et avons constitué les premiers groupes, avec environ huit chercheurs associés. La première session aura lieu d'ici la fin du mois, et nous vous en informerons prochainement. Votre présence serait la bienvenue. Le déroulement est le suivant : un doctorant présente son travail, puis un second doctorant commente. Ensuite, les rôles s'inversent et la même procédure se répète, pour une durée totale d'environ une heure trente. Nous espérons organiser ces rencontres à l'École de la recherche ou sur le campus, afin de favoriser les échanges interdisciplinaires, ce qui me semble particulièrement enrichissant.

- **Lancement des groupes de travail sur les intersemestres**

Dina WAKED : Je remercie ceux d'entre vous qui participent au groupe de travail sur l'intersemestre. Nous avons décidé de structurer l'offre autour de trois axes : des cours axés sur les compétences, des cours sur les méthodes de recherche, des cours interdisciplinaires, par exemple des cours donnés par des professeurs invités. Nous travaillons aussi à mieux intégrer l'offre de cours de Civica, qui n'est pas toujours prise en compte dans l'intersemestre. Par ailleurs, nous espérons, avec la Direction de la Formation, pouvoir proposer un « certificat de suivi » pour ces cours. Beaucoup d'étudiants commencent ces cours sans les terminer, car ils ne reçoivent pas de crédit en tant que doctorants. Ce certificat, qui ne serait pas un diplôme officiel, permettrait de reconnaître leur participation. Je collabore aussi avec le Media Lab pour voir si l'idée d'un M3 en sciences sociales computationnelles pourrait être intégrée à certains cours de l'intersemestre, avec un certificat à la fin. Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous devons prendre une décision d'ici la fin du semestre, mais le projet pourra évoluer selon vos retours.

- **Enquête sur le devenir des jeunes docteurs**

Dina WAKED : Mon dernier point concerne l'enquête sur le devenir des jeunes docteurs. Depuis septembre ou octobre dernier, nous sommes en discussion avec Sciences Po Carrières pour voir s'ils peuvent réaliser cette enquête. Pour moi, ils sont les plus compétents pour la mener, comme ils le font déjà pour le devenir des autres étudiants, et je ne voyais pas pourquoi les doctorants ne pourraient pas y être inclus. Nous attendons toujours leur réponse. Quoi qu'il en soit, il est apparemment trop tard pour lancer cette enquête cette année, elle aura donc lieu en 2026. C'est donc une initiative que j'espérais mettre en place rapidement, mais qui prendra plus de temps que prévu. Si nous réussissons à collaborer avec Sciences Po Carrières, je pense que cette enquête pourra être institutionnalisée et renouvelée chaque année, ce qui serait préférable aux enquêtes ponctuelles menées par le passé par l'École de la recherche, souvent espacées de plusieurs années. Cependant, si Sciences Po Carrières ne peut pas la réaliser, nous avons commencé à en discuter avec Emiliano Grossman et envisagerons alors de mener cette enquête nous-mêmes avec le CDSP.

Lucien THABOUREY : C'est juste un point divers auquel je n'avais pas repensé dans le point d'avant. On en a déjà parlé c'était juste pour le remettre à l'ordre du jour. C'était la question des cotutelles et des personnes qui ne sont pas directement en contrat avec Sciences Po, et la question de la communication et des aides auxquelles elles ont droit. Donc voilà, peut-être à terme clarifier aussi ce à quoi les personnes en cotutelles ont droit, et elles ne reçoivent pas par exemple, quand le campus est fermé ou des choses comme ça, elles ne reçoivent pas les mails. Donc pouvoir aussi clarifier leur statut ça me semble important, on a eu des remontées en ce sens. C'est tout.

Arnaud DEREGGI : Vous parlez des codirections, n'est-ce pas Lucien ?

Lucien THABOUREY : Cotutelles et codirection, les deux

Arnaud DEREGGI : Les doctorants en cotutelle aussi ne les reçoivent pas ? Ils devraient les recevoir. Nous allons regarder.

Lucien THABOUREY : Pour les cotutelles, est-ce qu'ils ont le droit aux mêmes partenariats internationaux, etc. ce genre de questions.

Dina WAKED : Anne-Solenne.

Anne-Solenne DE ROUX : Oui merci Dina. Juste un petit mot au sujet dernier point sur les enquêtes sur le devenir des jeunes docteurs et je vais parler sous le contrôle étroit d'Emiliano. Sciences Po Carrières est très partant sur le principe pour mener cette enquête et intégrer ce suivi des docteurs dans l'enquête qu'ils font et qu'ils mènent chaque année avec le soutien du CDSP. C'est vrai qu'en termes de calendrier, on n'a pas toujours cette donnée-là en tête. L'enquête, elle est préparée très à l'avance et elle est envoyée en décembre et ouverte jusqu'en mars de l'année N+1 pour les diplômés 18 mois plus tôt. Donc en fait, quand on a discuté de l'intégration de ces questions spécifiques pour les jeunes

docteurs, l'enquête était déjà non seulement faite, mais avait déjà été envoyée aux étudiants et donc on peut difficilement s'intégrer dans un process qui est un process bien établi qui suppose de respecter un certain nombre d'étapes. Alors c'est vrai qu'il y a ce côté un petit peu frustrant de devoir attendre, mais encore une fois si ça avait été possible, ça aurait été fait dès l'enquête qui a été lancée cette année, donc il y a des questions de calendrier. Et la deuxième chose qu'on peut peut-être partager Dina, c'est le fait qu'on va se rapprocher aussi de Paris Cité pour voir si on peut obtenir des fonds de manière à pouvoir soutenir cette enquête. Peut-être faire une enquête un peu plus approfondie la première année, et soutenir l'analyse de ces résultats, parce qu'on sait qu'il y a des fonds qu'on peut obtenir. Et peut-être que ça les intéresse aussi de mener ce travail-là conjointement. On le fait dans le cadre du baromètre de satisfaction des étudiants qui va partir bientôt, on a réussi à obtenir ce financement-là, peut-être qu'ils seront intéressés pour le faire auprès des jeunes docteurs aussi.

Dina WAKED : Merci Anne-Solenne.

Emiliano GROSSMAN : Je n'ai rien à ajouter à ce que dit Anne Solenne. C'est vrai que le travail commence en septembre en général donc c'est arrivé, ça ne pouvait pas marcher pour cette année. Je pense que dès cet été il faudra qu'on y réfléchisse, si Sciences Po Carrières est d'accord et je ne vois pas pourquoi ils s'y opposeraient.

Dina WAKED : Carlo.

Carlo BARONE : Merci pour ce point. Je voulais juste comprendre Sciences Po Carrières fournirait, j'imagine, l'infrastructure logistique pour la collecte de données, mais après le questionnaire qui serait soumis aux docteurs serait évidemment différent du questionnaire soumis aux diplômés, et j'ajoute, idéalement, autant comparable que possible au questionnaire que nous avons passé lors de la précédente enquête afin de pouvoir avoir des données sur l'éventuelle évolution temporelle dans les parcours d'insertion de nos docteurs de recherche.

Dina WAKED : C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons également beaucoup travaillé au sein du COMEX pour retravailler les questionnaires envoyés lors de la dernière campagne. Nous avons soumis une proposition à Sciences Po Carrières, incluant des éléments à ajouter à leur enquête, en intégrant précisément les questions spécifiques aux doctorants, tout en veillant à conserver des questions comparables pour les autres enquêtes. Cela fait environ un mois et demi que nous avons transmis ces propositions à Sciences Po Carrières. J'avais peut-être un peu naïvement espéré que l'enquête pourrait être lancée cette année, mais ce ne sera finalement pas possible. Nous attendrons donc l'année prochaine.

Pour ma part, je n'ai pas d'autres points à ajouter. Avez-vous des questions ou des points divers à aborder ? Très bien, merci beaucoup à tous et à la prochaine réunion en présentiel.

La séance est levée.